

<i>Nom de la politique</i>		
Événements de classement mondial de paratir à l'arc 2026 Addendum de sélection spécifique à l'événement		
(la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> 26 février 2026	<i>Date d'activation</i> 1 mars 2026	<i>Mise à jour :</i> N/A
<i>Cycle de révision</i> Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance TAC Révisé/édité par : Entraîneur(e)-chef paralympique, Groupe consultatif technique paralympique Approuvé par : Conseil d'administration de TAC		<i>Lien vers</i> <ul style="list-style-type: none"> ● Politiques de Tir à l'arc Canada ● Politique de sélection de l'équipe nationale para ● Liste principale de classification de Tir à l'arc Canada ● Formulaire d'intention ● Calendrier des événements de Tir à l'arc Canada ● Calendrier des événements de World Archery

1. Objectif

L'objectif de cette politique de sélection est de mettre en place un processus clair, équitable et transparent en vue de sélectionner les athlètes de l'équipe de développement paralympique ou d'autres athlètes paralympiques qui représenteront le Canada dans le cadre d'événements de classement mondial de paratir à l'arc en 2026.

Les athlètes nommés au sein de l'équipe de développement paralympique 2026 et/ou les athlètes paralympiques classés au niveau national qui participent à des compétitions internationales peuvent être admissibles à la sélection pour les événements de classement mondial de paratir à l'arc, énumérés ci-dessous, s'ils démontrent une progression de leur performance ou un potentiel de compétition tout au long de la saison 2026. Les critères de progression de la performance sont décrits à la section 4.

Cet addendum de sélection propre aux événements sera appliqué pour la sélection de l'équipe :

- Série mondiale de paratir à l'arc - Nove Mesto (Tchéquie) – 28 juin au 4 juillet 2026
- Série mondiale de paratir à l'arc, Santiago (Chili) – 13 au 18 octobre 2026
- Championnats parapanaméricains, Lima (Pérou) – 21 au 27 octobre 2026

Les Championnats parapanaméricains constituent l'événement de qualification pour l'obtention des quotas en vue des Jeux parapanaméricains de Lima 2027 et représentent l'événement prioritaire clé de la saison.

Les critères de sélection propres à cet événement s'appliqueront aussi aux événements suivants de la Série mondiale de paratir à l'arc. Ces compétitions n'ont pas été identifiées comme des événements du programme 2026, mais seront accessibles uniquement sur une base d'autofinancement aux athlètes nommés au sein de l'équipe nationale 2026.

- Série mondiale de paratir à l'arc, Ahmedabad (Inde) – 1^{er} au 6 septembre 2026
- Série mondiale de paratir à l'arc, Dubaï (Émirats arabes unis) – 6 au 14 novembre 2026

Des critères de sélection propres à la discipline seront utilisés pour sélectionner les athlètes en accord avec la valeur stratégique d'un événement afin d'atteindre l'objectif central de performance de Tir à l'arc Canada (TAC), qui est de créer un potentiel de podium durable dans des compétitions internationales, et de se concentrer sur le développement des archers paralympiques au Canada, en les soutenant jusqu'à la compétition de haute performance senior.

2. Admissibilité à la sélection

Tous les athlètes qui souhaitent être sélectionnés doivent répondre aux critères d'admissibilité standard suivants :

- Avoir le statut de membre en règle de TAC en 2026.
- Être admissible à concourir pour le Canada en vertu des règles d'admissibilité des Fédérations internationales, de World Archery (WA) et de Tir à l'arc Canada.
- Être un(e) para-athlète classé(e) au niveau national. Les athlètes classés peuvent être trouvés à l'adresse suivante :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vT2elx0V6aQl8Jgihl7cSZ1pf0cmFvir1-DM8YKOR1ZYYKlnANtCjU6FI53dkHLMNYcZi_usW7MEuN9/pubhtml
- Signer et soumettre un accord de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée, et se conformer à ses conditions.
- Faire preuve d'une attitude positive et professionnelle envers les coéquipiers, les entraîneurs, le personnel de soutien et TAC.
- Se conformer à la politique canadienne antidopage et aux programmes du Centre canadien pour l'éthique dans le sport, de localisation des athlètes et de contrôle du dopage.
- Compléter les formations spécifiées, tel que requis par Tir à l'arc Canada annuellement, en accord avec le Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) et Sport Intégrité Canada (SIC), comme indiqué ci-dessous:
 - Exigences du module d'éducation antidopage en ligne de SIC (module l'ABC du sport sain) au moins deux (2) semaines avant le départ pour une compétition de l'équipe nationale ou pour toute compétition internationale où l'inscription à la compétition doit se faire par l'intermédiaire de TAC.
 - Compléter les modules de formation sur le sport sécuritaire tels que définis par le gestionnaire de haute performance.
 - Dans le cas contraire, l'athlète sera suspendu(e) de la participation à la compétition de l'équipe nationale ou à la compétition internationale jusqu'à ce que les exigences soient remplies.
- Payer tous les frais requis à TAC dans les délais communiqués par TAC.
- Avoir réalisé tous les pointages de qualification applicables dans des compétitions admissibles et définies sous la gouvernance des organisations suivantes :
 - Tir à l'arc Canada
 - Programme de haute performance de Tir à l'arc Canada
 - World Archery
 - Organisation membre de World Archery

3. Autorité de sélection

La sélection de TAC sera guidée par des critères objectifs et subjectifs. L'objectif de TAC est de fournir autant d'informations que possible sur l'application des critères de sélection afin que l'athlète ait les meilleures chances de comprendre et de réussir la sélection.

Le (ou la) responsable technique désigné(e) ou son (ou sa) représentant(e) est responsable de proposer des athlètes à la gestionnaire de la haute performance (GHP) en vue de leur participation à des compétitions, conformément à la politique de sélection et aux critères propres à la compétition. La GHP ratifiera ces nominations et approuvera la sélection des événements, à l'exception des événements majeurs (Jeux olympiques, Jeux panaméricains, Championnats du monde et Jeux du Commonwealth). Pour les événements majeurs, la GHP est responsable de recommander des athlètes au comité de ratification de la sélection pour ratifier la sélection conformément à la politique de sélection et à tout critère spécifique à l'événement.

4. Processus de sélection

4.1 Athlètes de l'équipe de développement para

Les athlètes sélectionnés pour l'équipe de développement para 2026 seront sélectionnés pour au moins un événement international de paratir à l'arc chaque année, comme indiqué dans les politiques de sélection de l'équipe nationale para 2026, voir:

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/05/Final_2026-Para-Team-Selection-Addendums.pdf

En 2026, l'événement identifié dans lequel tous les athlètes de l'équipe de développement para seront automatiquement admissibles à la sélection est la **Série mondiale de paratir à l'arc - Nove Mesto (Tchéquie) – 28 juin au 4 juillet 2026**.

Pour être admissibles à la sélection pour d'autres événements internationaux de paratir à l'arc, les athlètes de l'équipe de développement para 2026 doivent démontrer une progression de leur performance tout au long de la saison 2026 avant la sélection finale pour chaque événement de classement mondial (ÉCM) Para ou aux Championnats du monde de paratir à l'arc.

Les athlètes de l'équipe de développement para 2026 seront admissibles à la sélection pour d'autres ÉCM para et/ou pour les Championnats du monde de paratir à l'arc s'ils sont capables d'obtenir les pointages correspondant aux attentes minimales de performance (AMP) suivantes dans les délais fixés pour l'événement au moins deux (2) fois dans le cadre d'événements admissibles identifiés (voir section 4.1.1).

Pour les **Championnats parapanaméricains à Lima**, Tir à l'arc Canada nommera un maximum de deux (2) athlètes, y compris les athlètes de l'équipe de haute performance para, par catégorie d'équipement à cet événement.

Dates limites pour les événements :	
Événement	Date limite pour obtenir le

	pointage correspondant aux AMP :	
Série mondiale de paratir à l'arc - Santiago (Chili)	31 août 2026	
Championnats parapanaméricains - Lima (Pérou)	7 septembre 2026	
Attentes minimales de performance (AMP - Dev)		
Catégorie	Hommes	Femmes
Composé ouvert	644	617
Recourbé ouvert	546	488
W1	584	537
Malvoyants 1	262	
Malvoyants 2/3	443	

4.1.1 Événements admissibles

Les AMP doivent être obtenues dans le cadre de l'un des événements suivants :

- Un événement de World Archery ou de classement mondial des Amériques de World Archery
- Championnats nationaux canadiens
- Coupe du Canada - Ouest et/ou Est
- USAT's - Gator Cup, SoCal Showdown, Salt Lake Summit, Buckeye Classic
- Championnats provinciaux
- Une section locale de Tir à l'arc Canada enregistrée 720
 - l'événement doit figurer dans le calendrier des événements de Tir à l'arc Canada : <https://archerycanada.ca/fr/tournois/>
- Un événement enregistré par une association membre de World Archery
 - l'événement doit figurer dans le calendrier World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>

Si un(e) athlète participe ou prévoit de participer à une compétition dont il (ou elle) n'est pas certain(e) d'être admissible, les informations relatives à cette compétition doivent être communiquées à la gestionnaire de haute performance, kcawley@archerycanada.ca, pour approbation.

4.2. Athlètes classés au niveau national

Les para-athlètes qui ont été classés au niveau national, mais qui n'ont pas été admissibles ou nommés au sein des équipes nationales para dans le cadre d'événements de classement mondial para 2026. Les athlètes peuvent être invités à participer à un événement du classement mondial para s'ils remplissent les critères suivants :

4.2.1 Intention de l'athlète

Tout(e) para-athlète souhaitant être pris en considération pour une invitation à participer à un événement de classement mondial para doit soumettre un formulaire d'intention de prise en considération par le biais du lien ci-dessous avant les dates limites spécifiques à l'événement :

- Série mondiale de paratir à l'arc - Nove Mesto (Tchéquie) – 28 juin au 4 juillet 2026
- Série mondiale de paratir à l'arc, Santiago (Chili) – 13 au 18 octobre 2026
- Les athlètes classés au niveau national qui n'ont pas été sélectionnés pour faire partie de l'équipe nationale para 2026 ne pourront pas être sélectionnés pour les Championnats parapanaméricains de 2026.

Formulaire d'intention :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdRznoutDndly6H5qfFak_9zyAWIjqFT75OGiWjdleiFfx50Q/viewform?usp=publish-editor

4.2.2 Attentes minimales de performance (AMP)

Les para-athlètes qui ont soumis leur intention dans les délais impartis peuvent être invités à participer aux (3) compétitions susmentionnées s'ils satisfont aux AMP suivantes dans les délais fixés pour l'événement, au moins deux fois dans le cadre de l'une des compétitions admissibles identifiées (voir section 4.2.3) :

Date limite pour l'événement :		
Événement	Date limite pour obtenir le pointage correspondant aux AMP :	
Série mondiale de paratir à l'arc – Santiago (Chili)	31 août 2026	
Attentes minimales de performance (AMP - Dev)		
Catégorie	Hommes	Femmes
Composé ouvert	644	617
Recourbé ouvert	546	488
W1	584	537
Malvoyants 1	262	
Malvoyants 2/3	443	

4.2.3 Événements admissibles

Les AMP doivent être obtenues dans le cadre de l'un des événements suivants :

- Championnats nationaux canadiens
- Coupe du Canada - Ouest et/ou Est
- Championnats provinciaux
- Une section locale de Tir à l'arc Canada enregistrée 720
 - l'événement doit figurer dans le calendrier des événements de Tir à l'arc Canada : <https://archerycanada.ca/fr/tournois/>
- Un événement enregistré par une association membre de World Archery
 - l'événement doit figurer dans le calendrier World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>

Si un(e) athlète participe ou prévoit de participer à une compétition dont il ou elle n'est pas certain(e) d'être admissible, les informations relatives à cette compétition doivent être communiquées à la gestionnaire de haute performance, kcawley@archerycanada.ca, pour approbation.

4.3 Autres événement de classement mondial de paratir à l'arc - Événements non identifiés

Chaque année, l'équipe de direction du programme de haute performance en paratir à l'arc paralympique identifie et détermine les événements internationaux auxquels l'équipe ou les équipes

nationales auront la priorité de participer. Avec la création de la Série mondiale de paratir à l'arc, il y a davantage d'occasions de participer à des événements de classement mondial de paratir à l'arc, en dehors du calendrier d'entraînement établi.

Les athlètes de l'équipe nationale, **tant ceux de haute performance que ceux en développement**, qui souhaitent participer à un événement de classement mondial de paratir à l'arc non identifié doivent consulter l'entraîneur(e)-chef paralympique de paratir à l'arc et la direction technique de TAC afin de s'assurer que cette participation est conforme à leur plan de performance individuel (PPI), à leurs objectifs et à leur parcours de développement.

Pour participer à ces événements de classement mondial de paratir à l'arc supplémentaires, les athlètes devront démontrer leur aptitude à concourir en atteignant les critères de pointage suivants au moins deux fois au cours des 12 mois précédant la date limite de sélection finale pour les événements (voir les dates admissibles ci-dessous).

- Atteindre les AMP suivantes au moins deux fois au cours de la saison 2026 :

Dates limites pour les événements :		
Événement	Date limite pour obtenir le pointage correspondant aux AMP :	
Série mondiale de paratir à l'arc – Ahmedabad (Inde)	1 ^{er} août 2026	
Série mondiale de paratir à l'arc – Dubaï (Émirats arabes unis)	21 septembre 2026	
Attentes minimales de performance (AMP - Dev)		
Catégorie	Hommes	Femmes
Composé ouvert	644	617
Recourbé ouvert	546	488
W1	584	537
Malvoyants 1	262	
Malvoyants 2/3	443	

Les athlètes qui n'ont pas été nommés au sein d'une équipe nationale de paratir à l'arc en 2026 ne pourront pas être sélectionnés pour la Série mondiale de paratir à l'arc en Inde ou à Dubaï.

5. Nominat

Pour chaque événement du classement mondial para et/ou des Championnats du monde de paratir à l'arc, les athlètes nominés seront annoncés comme suit :

- Série mondiale de paratir à l'arc - Nove Mesto (Tchéquie) – 28 juin au 4 juillet 2026
- Série mondiale de paratir à l'arc, Santiago (Chili) – 13 au 18 octobre 2026
- Championnats parapanaméricains, Lima (Pérou) – 21 au 27 octobre 2026

6. Exceptions et exemptions

Sélection conditionnelle

- Sauf mention explicite dans le document sur les critères de sélection, la sélection conditionnelle d'un athlète peut être effectuée dans des circonstances où l'athlète bénéficie d'un délai supplémentaire pour satisfaire aux critères de sélection ou d'admissibilité requis.
- Toute circonstance de ce type doit être examinée et approuvée par la personne compétente désignée, en l'occurrence l'entraîneur(e)-chef paralympique et/ou la gestionnaire de la haute performance.

Circonstances atténuantes :

- Il peut s'agir d'un certain nombre de circonstances et de causes prohibitives qui empêchent un(e) athlète de satisfaire aux exigences de la présente politique de sélection ou de l'addendum dans les délais impartis.
- Dans l'éventualité où il y a plus de places que d'athlètes qui rencontrent les points de sélection minimum, Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer des athlètes qui n'ont pas atteint les points de sélection minimum pour compléter une équipe qui participera soit à la ronde par équipe, soit à la ronde par équipe mixte.

Les circonstances prises en considération, mais non limitées à celles-ci, sont les suivantes :

- Des raisons significatives liées à la santé, y compris une blessure ou une maladie, pour lesquelles TAC peut demander une documentation appropriée et qualifiée définissant de telles raisons liées à la santé par le médecin de l'athlète. TAC peut procéder à un examen indépendant de la validité de la documentation, qui peut inclure une consultation avec le médecin de l'athlète.
- Retards de voyage incontrôlables
- Matériel perdu ou volé
- Deuil familial (conjoint, parents, frères et sœurs)
- Autres facteurs qui peuvent être pris en considération

TAC peut apporter des modifications à cette politique de sélection avant qu'un événement de sélection n'ait lieu si TAC détermine que cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'objectif de performance de TAC tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection d'une autre manière. Toutefois, de telles modifications ne devront pas, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, changer les critères substantiels d'évaluation des athlètes en vue de la sélection, à moins qu'il ne soit possible de donner aux athlètes concernés un préavis suffisant pour leur permettre de se préparer à l'épreuve de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés le plus tôt possible par le biais de la procédure habituelle de TAC.

7. Exigences après la sélection

Après la sélection, tous les athlètes doivent se conformer aux exigences suivantes :

1. Toutes les exigences énoncées dans la présente politique de sélection ou dans tout document relatif aux critères de sélection applicable.
2. Toutes les exigences de l'accord de l'athlète de TAC.
3. Informer immédiatement la GHP de toute maladie ou blessure qui a une incidence raisonnable sur la capacité de l'athlète à réaliser les performances attendues pour la compétition concernée.
4. Respecter le code de conduite de TAC et se conformer à toutes les politiques de TAC.
5. Fournir à TAC tous les documents requis.
6. Respecter les lignes directrices de la politique du programme (par exemple, équipement, vêtements).
7. Payer tous les frais facturés, le cas échéant, dans les délais impartis.

8. Désélection ou retrait d'un(e) athlète d'une compétition

Tout(e) athlète peut être retiré(e) de l'équipe et/ou de l'événement, qui :

- A. enfreint les statuts, les règlements administratifs et/ou les politiques de TAC;
- B. enfreint les exigences de l'accord de l'athlète de TAC;
- C. pour des raisons de santé, il (elle) n'est pas en mesure d'atteindre le niveau requis, de l'avis du ou de la GHP, du responsable de l'ÉSI et/ou du SRP (après avoir reçu l'avis d'un médecin);
- D. n'a pas réussi à maintenir ses performances et/ou à respecter les critères de sélection spécifiques à l'événement, tels que décrits dans l'addendum de sélection;
- E. n'a pas satisfait aux normes minimales d'entraînement fixées par la direction technique et/ou le ou la GHP pour la compétition;
- F. se retire volontairement;
- G. fournit des informations frauduleuses ou trompeuses.

9. Circonstances inhabituelles ou imprévues

En cas de circonstances inhabituelles ou imprévues liées à la mise en œuvre de la présente politique, la GHP a toute latitude pour résoudre la question comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Remarque : L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire est soumis aux principes d'équité du droit administratif canadien.

10. Divergences et modifications

Les documents de critères de sélection et d'admissibilité à l'événement sont basés sur les règles et règlements de World Archery tels qu'ils sont connus et compris à l'heure actuelle. Dans l'éventualité de changements apportés par World Archery (WA) qui pourraient avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de WA seront distribués immédiatement aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Les documents d'addendum à la sélection sont basés sur les informations les plus récentes dont dispose Tir à l'arc Canada. Cependant, les sélections sont toujours sujettes à des circonstances imprévues et peuvent ne pas tenir compte de toutes les éventualités possibles.

De plus, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

11. Appels

La Politique d'appel de Tir à l'arc Canada guidera tout appel relié à la sélection de l'équipe. La politique est affichée sur le site Web de Tir à l'arc Canada à l'adresse suivante : <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

12. Financement

Les athlètes nommés au sein de l'équipe de développement para 2026 qui sont sélectionnés pour des événements internationaux additionnels et qui ont payé en entier leurs frais de programme annuels, devraient s'attendre à ce que les événements auxquels ils sont sélectionnés soient entièrement ou majoritairement financés par Tir à l'arc Canada, en attendant le budget du programme 2026-2027. S'il y a des changements dans cette attente, le financement sera communiqué directement aux athlètes avant la sélection.

Les para-athlètes classés au niveau national, invités à participer à une compétition, doivent s'attendre à ce que toute compétition à laquelle ils sont invités à participer soit partiellement ou entièrement financée par l'athlète.